

Minicentrale à Notre-Dame-de-Montauban

Le référendum aura lieu le 6 juin

Source : Courrier de Portneuf
Mercredi 21 avril 2010
Par : Denise Paquin

Les citoyens de Notre-Dame-de-Montauban pourront se prononcer sur le projet de minicentrale sur la rivière Batiscan le 6 juin.

Le conseil municipal a adopté hier soir une résolution sur la tenue d'une consultation populaire le 11 mars dernier.

La Municipalité conviera les citoyens à une rencontre d'information le samedi 15 mai, de 9h à midi. Le référendum aura lieu le dimanche 6 juin.

Notre-Dame-de-Montauban doit obtenir l'assentiment de la population si elle veut voir Hydro-Québec étudier le projet de minicentrale de 10,4 MW qui a été déposé par Hydro-Mékinac le 16 mars dernier. Or, 211 citoyens l'ont obligé à tenir un référendum en signant le registre le 11 mars.

Le conseil municipal a aussi convié une dizaine d'organismes du milieu à participer à une rencontre de travail en fin de semaine. Neuf associations de propriétaires, Chute libre et le comité en faveur du « Oui » ont été invités.

« Le conseil a pris bonne note des irritants qui ont été émis lors de la consultation et veut voir ce qu'il peut faire », a indiqué Benoit Caouette, directeur adjoint de la

Municipalité, qui voit une preuve d'ouverture des élus.

M. Caouette prévoit que la question de participation de la Municipalité dans le projet actuellement mené par Hydro-Mékinac, une entreprise créée par la MRC de Mékinac, sera discutée. Il devrait être aussi question de la part des revenus qui reviendra à la Municipalité et de l'usage qui en sera fait. Le directeur adjoint rappelle que Notre-Dame-de-Montauban est la municipalité qui a le taux de taxation le plus élevé parmi les 10 municipalités de la MRC de Mékinac.

Le fruit des discussions avec els organismes devrait servir à ajuster la présentation qui sera faite aux citoyens lors de la consultation du 15 mai. Si des modifications au projet sont possible, elles ne peuvent toucher le projet de minicentrale en lui-même puisqu'il a été déposé, a précisé M. Caouette qui a indiqué que la Municipalité discutera de sa place dans le projet avec les autres municipalités.

Même s'il reconnaît que la Municipalité « veut mettre de la bonne volonté et une certaine ouverture » dans la consultation sur le projet de minicentrale, Jean Jasmin, de l'organisme Chute libre, estime que la discussion est limitée du fait que le projet est déjà déposé.

« On voudrait aussi regarder pour d'autres alternatives aux centrales conventionnelles, comme les hydroliennes, des turbines fonctionnant avec le courant de la rivière. C'est un des points qui avaient déjà été amenés », a commenté M. Jasmin.